

« L'argent est le nerf de la guerre » et le centre des affaires. Il est le moyen classique - parfois le seul - d'obtenir de la justice une réparation du préjudice subi, de la sécurité, parfois une vengeance. Souvent, il concrétise l'espoir d'une reconnaissance pour le passé.

Et si l'expression « tu vas me le payer ! » exprimait d'autres attentes auxquelles il n'est pas toujours possible de répondre en monnaie sonnante et trébuchante ?

En favorisant une complémentarité entre conciliation et médiation tout en respectant le principe de l'autonomie des parties dans la médiation, d'une part, la compétence cantonale en matière d'organisation judiciaire, d'autre part, le choix du législateur a entraîné diverses conséquences, en particulier sur le plan financier. Alors que la tentative de conciliation par le juge ou par l'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte est gratuite dans plusieurs domaines, la médiation est en principe à la charge des parties, sous réserve de l'article 218 CPC et des dispositions cantonales.

L'objectif du colloque est non seulement de clarifier les bases légales et les pratiques, mais également d'inviter les justiciables, comme les acteurs de justice (juges, avocats et médiateurs) à une réflexion autour de la notion même de l'argent. Les réponses données les aideront à conseiller judicieusement les parties vers la conciliation et la médiation, le maître-mot du code de procédure civile restant « concilier d'abord, juger ensuite ».



## Le coût du conflit, les modes amiables, la médiation et l'argent

Mercredi 27 septembre 2017

## Programme

### Formation et partie statutaire réservées aux membres de GEMME

9 h 00 - 12 h 00 Formation interne

12 h 15 - 13 h 00 Assemblée générale

### Le coût du conflit, les modes amiables, la médiation et l'argent

13 h 30 Message de bienvenue et introduction

13 h 45 **Le coût de la médiation : bases légales et état des lieux**

Mme Maryse Pradervand-Kernen, docteure en droit, avocate, maître-assistante et chargée d'enseignement à l'Université de Neuchâtel et lectrice à l'Université de Fribourg.

14 h 15 **Avocat et médiateur, doubles coûts ?**

M. Christophe Imhoos, avocat, arbitre et médiateur

14 h 45 Discussion

15 h 00 Pause

15 h 15 **Œil pour œil, franc pour franc ? la dimension symbolique de l'argent : l'éclairage des neuro-sciences et de la systémique**

M. Jérémie Grivel, docteur en neurosciences, chargé de cours à la Faculté de Médecine de l'Université de Lausanne, spécialiste du fonctionnement du cerveau et de l'influence de l'environnement sur les comportements et Yves François, psychologue spécialisé en approche systémique et en communication influente

17 h 15 **La médiation vue et financée par l'homme de la rue**

M. Pierre Aubert, Procureur Général de la République et canton de Neuchâtel

17 h 45 Discussion et clôture de la journée

### Public cible

Juges, avocats, médiateurs, travailleurs sociaux et tout public intéressé par la médiation

### Finance d'inscription

Membre GEMME (inclus la pause-café)

CHF 40.-

Non-membre GEMME (inclus la pause-café)

CHF 80.-

### Délai d'inscription

**11 septembre 2017.** Les désistements sont acceptés sans frais jusqu'au 18 septembre 2017. Passé ce délai, le montant de l'inscription n'est plus remboursé. Il est toutefois possible de vous faire remplacer.

### Lieu

Salle D67 (2<sup>e</sup> étage)  
Av. du 1<sup>er</sup>-Mars 26  
2000 Neuchâtel

### Renseignements

Secrétariat - Formation  
Faculté de droit  
Av. du 1<sup>er</sup>-Mars 26, 2000 Neuchâtel  
Tél. : 032 718 12 22  
E-mail : droit.formation@unine.ch

### Inscription

En ligne sur **www.publications-droit.ch**, par email à [droit.formation@unine.ch](mailto:droit.formation@unine.ch) ou en remplissant le bulletin d'inscription ci-dessous et en le renvoyant à :

Secrétariat - Formation, Faculté de droit, Av. du 1<sup>er</sup>-Mars 26, CH-2000 Neuchâtel.

Je prendrai part à **la journée de formation de GEMME** le 27 septembre 2017 et m'engage à verser la finance d'inscription, au plus tard le jour précédant le colloque, au moyen du bulletin de versement qui me sera envoyé à mon adresse e-mail.

Nom, Prénom : \_\_\_\_\_

Profession : \_\_\_\_\_

Adresse professionnelle : \_\_\_\_\_

Code postal et localité : \_\_\_\_\_

Tél. professionnel : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

Date :

Signature :